

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 9 (1900)
Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Erscheint
• • • Samstag

Paraissant
• • • le Samedi

Abonnement:

Für die Schweiz
3 Monate Fr. 2.—
6 Monate „ 3.—
12 Monate „ 5.—

Für das Ausland:
3 Monate Fr. 3.—
6 Monate „ 4.50
12 Monate „ 7.50
Verens-Mitglieder erhalten das Blatt gratis

Inserate:

7 Cts. per 1 spaltige Millimeterzeile oder deren Raum. Bei Wiederholungen entsprechend Rabatt. Verens-Mitglieder bezahlen 3 1/2 Cts. netto per Millimeterzeile oder deren Raum.



Abonnements:

Pour la Suisse:
3 mois Fr. 2.—
6 mois „ 3.—
12 mois „ 5.—

Pour l'Etranger:
3 mois Fr. 3.—
6 mois „ 4.50
12 mois „ 7.50
Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

7 Cts. par millimètre-ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce. Les Sociétaires payent 3 1/2 Cts. net par millimètre-ligne ou son espace.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotel-Vereins

9. Jahrgang | 9^{me} Année

Organe et Propriété de la

Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.



Todes-Anzeige.

Den verehrlichen Vereinsmitgliedern machen wir hiermit die Trauer-Anzeige, dass unser Mitglied

Herr Fridolin Glarner
Bad Stachelberg

im Alter von 74 Jahren gestorben ist. Indem wir Ihnen hievon Kenntnis geben, bitten wir, dem Heimgangenen ein liebevolles Andenken zu bewahren.

Namens des Vorstandes:

Der Präsident:
J. Tschumi.

Mitglieder-Aufnahmen.
Admissions.

Monsieur G. Eckhardt, Directeur du Grand Hôtel des Bains de Gimel (membre personnel).

An die Tit. Mitglieder,

welche jeweilen den Winter über ihren Wohnort wechseln, richten wir hiermit die höf. Bitte, uns rechtzeitig ihre Abreise anzuzeigen, damit die Aenderungen in der Spedition des Vereinsorgans vorgenommen werden können und der regelmässige Erhalt desselben keinen Unterbruch erleidet. Die Exped. der 'Schweizer Hotel-Revue'.

MM. les Sociétaires

qui, pendant l'hiver, changent leur domicile, sont priés d'aviser à temps notre bureau de leur départ, afin d'éviter des irrégularités dans l'expédition de l'organe social.

Administration de la 'Revue Suisse des Hôtels'.

La rupture de contrat et ses conséquences.

Ce n'est qu'aujourd'hui qu'il nous est possible de dire notre dernier mot dans cette affaire, bien que le *Verband* dont l'attitude avait motivé notre intervention, ait prononcé depuis des semaines déjà son veto.

Voici les remarques dont la rédaction du *Verband* fait suivre l'article que nous avons publié dans le n° 28 du 24 juillet:

"Tout d'abord, nous tenons à déclarer que nous condamnons en toutes circonstances la rupture de contrat. La 'Revue des Hôtels' n'est pas sans avoir eu connaissance des mesures prises il y a un an environ par l'administration de notre branche suisse à l'égard des membres de notre société qui se sont rendus coupables de rupture de contrat. Ces mesures nous dispensent de préciser davantage la position que nous prenons en face de cette question. Nous n'hésitons pas à déclarer même que nous considérons l'exclusion de ces sociétaires comme parfaitement indiquée. On ne pourra donc s'empêcher de reconnaître que nous nous plaçons à un point de vue purement objectif qui nous paraît suffire à

justifier les arguments que nous avons avancés pour combattre la liste noire.

Pour commencer, nous désirerions préciser les motifs qui amènent ces ruptures de contrat. Ce délit est inconnu dans toute autre profession, à quelque catégorie qu'elle appartienne. L'industrie hôtelière seule le considère comme tel — et qui prouve d'emblée que cette industrie doit présenter des points faibles qui seuls ont pu donner naissance à cette vilaine rupture de contrat. Ces points faibles sont, en deux mots, le traitement ou mieux l'absence de traitement, et le mode de faire en usage pour donner congé.

Si l'employé d'hôtel recevait, en place de l'assurance de pourboires plus ou moins hypothétiques, un salaire fixe et suffisant, si dès le moment de l'engagement il pouvait se dire avec certitude, je gagnerai tant!, la rupture de contrat ne se produirait plus. Personne en effet, ne songerait à accepter une place quand il sait d'avance qu'elle ne lui suffira pas. De nos jours, au contraire, l'employé d'hôtel est dans l'ignorance la plus absolue du gain auquel il peut s'attendre dans sa position nouvelle. Il est réduit à s'en tenir à des hypothèses, aux assertions du patron (assertions pour lesquelles ce dernier lui-même ne prend aucune responsabilité) et se fie à sa bonne chance. Pour la plupart des employés d'hôtel, l'engagement est pareil à une bulle de savon: les espérances préconçues s'évanouissent au moindre souffle et bien loin de gagner, on y va bien souvent de sa poche. Le sommelier p. ex. qui a accepté une place dans un hôtel sans s'être suffisamment orienté sur le marché de cette maison, se voit informé après coup, par des collègues au courant des choses, du montant des recettes afférentes au poste qu'il se prépare à occuper. Voyant qu'il ne gagnera rien ou beaucoup moins qu'il n'en avait l'habitude, il prend prétexte de cette maison, se voit informé après coup, par des collègues au courant des choses, du montant des recettes afférentes au poste qu'il se prépare à occuper. Voyant qu'il ne gagnera rien ou beaucoup moins qu'il n'en avait l'habitude, il prend prétexte de cette maison, se voit informé après coup, par des collègues au courant des choses, du montant des recettes afférentes au poste qu'il se prépare à occuper. Voyant qu'il ne gagnera rien ou beaucoup moins qu'il n'en avait l'habitude, il prend prétexte de cette maison, se voit informé après coup, par des collègues au courant des choses, du montant des recettes afférentes au poste qu'il se prépare à occuper.

On voit comment se produisent ces ruptures de contrat, et sans les exposer, on conçoit néanmoins qu'elles soient la conséquence inévitable d'un système qui n'est pratiqué dans aucune autre profession.

C'est que l'employé d'hôtel est un produit des circonstances dans lesquelles il se trouve. Nous venons de dire que très souvent le jeune homme qui donne son dédit le fait sans même penser à mal. Quoi de plus naturel! N'a-t-il pas été témoin journalièrement, dans l'exercice de sa profession, de la facilité avec laquelle — le patron résilie un engagement? Bien souvent il suffit de la plainte d'un client ou d'une méprise insignifiante pour provoquer le congé donné à l'employé, parfois même son renvoi immédiat. Le régime est un régime d'excès, un régime précieux pour les patrons dans les cas de ce genre, car il est toujours facile d'y trouver un passage, un paragraphe qui justifie le renvoi.

Nous n'accusons personne et nous sommes loin de vouloir donner un croc-en-lambe au règlement intérieur, nous tenons seulement à démontrer ad oculos que l'employé d'hôtel est ce que les circonstances le font. C'est d'en haut que doit lui venir la conviction que le terme de "position" est insupportable de celui de "fixe": dès lors la rupture de contrat se fera de plus en plus rare, et finira même par disparaître entièrement.

Pour en revenir à la "liste noire", nous ferons remarquer que c'est la 'Revue des Hôtels' elle-même qui nous a fourni la preuve de son inutilité. En effet, les apparitions de cette liste ont été jusqu'ici si peu fréquentes qu'il est permis d'en conclure que la rupture de contrat ne se produit que rarement. A quoi bon alors cette liste? Faut-il, pour quelques brèves gâchettes, mettre au pilori la corporation toute entière? Pourquoi cette provocation, qui paraît positivement appeler à grands cris des représailles?

La Société suisse des hôteliers ne sait-elle pas qu'il y a des hôteliers qui eux aussi se rendent coupables, dans le même sens, de rupture de contrat? Nous connaissons nombre de cas où l'hôtelier a saisi des prétextes futiles pour résilier un engagement! Que de maîtres d'hôtel qui — vu le petit nombre des clients — font venir leur personnel plusieurs semaines après le terme fixé, sans l'indemniser de son chômage involontaire! On voit que la rupture de contrat se produit d'un côté comme de l'autre, seulement les employés — qui sont les plus faibles — ont plus d'humanité et ne publient pas de "liste noire"!

Prétendrait-on que le préjudice causé à l'hôtelier par la rupture de contrat d'un employé est plus grand que celui causé à l'employé par le manque de parole du patron? — Nous croyons que le préjudice causé à l'hôtelier — si préjudice il y a — est si minime, si insignifiant, qu'il ne saurait justifier en aucune façon l'institution d'une "liste noire". En effet, dans la plupart des cas, en présence de la surabondance actuelle de personnel disponible, il sera facile au patron de trouver dans les 24 heures un remplaçant pour l'em-

ployé qui lui fait faux bond. Il ne lui en coûtera que 10 cts. pour le port d'une lettre à l'adresse d'un bureau de placement, bien souvent même un appel téléphonique suffit.

Nous avons démontré l'origine de cette rupture de contrat que, nous le répétons, nous condamnons sans restriction; il en résulte tout naturellement que l'institution de la "liste noire" ne saurait être considérée comme moyen efficace de combattre cet abus. Tout en comprenant l'idée qui a présidé à l'établissement de cette liste, nous ne saurions néanmoins nous en déclarer partisans, car au lieu de convertir quelques réprouvés — ce dont nous doutons fort — on arrivera finalement par ce moyen à troubler définitivement la bonne entente qui existe encore entre la majorité des employés et leur patrons, fait qui en notre qualité de défenseurs constants de cette bonne entente nous ne pourrions que regretter douloureusement.

C'est donc dans l'intérêt de la bonne cause que nous prions encore une fois la Société suisse des hôteliers de supprimer une institution qui fait beaucoup plus de mal que de bien. Peut-être s'efforcera-t-on de combattre la "rupture de contrat" en prenant le mal à ses racines que nous venons d'indiquer. Quant à l'emploi de la "liste noire" pour remédier à un abus aussi enraciné, nous le considérons comme immoral, d'une part parce qu'il est sans effet, d'autre part parce que celui qui est ainsi accusé publiquement se voit privé de tout moyen de défense. La preuve de l'"infaillibilité" des listes de ce genre n'est pas encore faite.

Nous avons l'espérance que les déclarations que nous venons de faire dans l'intérêt des deux parties en présence seront prises en considération par la Société suisse des hôteliers."

Tel est l'article du *Verband*. Nous convenons qu'il s'est efforcé de se placer à un point de vue équitable, bien que son argumentation ne soit point exempte de contradictions.

Tout d'abord il condamne, et par principe, la rupture de contrat, en faisant remarquer que la Société de Genève a pris des mesures contre les délinquants et qu'il considère même l'exclusion de sociétaires qui s'en sont rendus coupables comme parfaitement justifiée. Si cette mesure est destinée à être prise au sérieux, quoi de plus utile que notre liste noire qui donne à la Société les noms de ceux qui ont mérité d'être mis à l'index et lui facilite la tâche de séparer l'ivraie du bon grain? Mais voilà, vouloir et mettre à exécution sont choses différentes.

Le *Verband* n'a pas tort quand il signale les motifs des ruptures de contrat; il est positif que l'incertitude du gain y joue un rôle considérable; d'autre part il ne faut pas oublier que l'employé est maître de se faire lui-même sa position, c'est-à-dire que le gain incertain peut être transformé en gain assuré suivant la satisfaction provoquée chez les clients par les services de l'employé.

Le *Verband* dit que nous lui avons fourni nous-mêmes la preuve de l'inutilité de la liste noire, par le fait même que celle-ci ne paraît que très rarement. Pourquoi s'en plaindre alors? Depuis le *Nouvel-An*, nous avons publié environ 30 cas, de ceux seulement qui ont entraîné des embarras réels. N'est-ce pas plus que suffisant? Il est absolument ridicule de prétendre qu'il est facile au patron de se procurer un remplaçant dans les 24 heures moyennant une dépense de 10 cts. pour une lettre au placeur. La plupart des ruptures de contrat se produisent immédiatement avant l'ouverture de la saison, et ce sont en règle générale les seules dont il soit fait mention; car si l'employé se dédit quelques semaines avant le terme de son engagement, on se contente de faire le poing dans sa poche et on se console en se disant que, sans doute, la perte n'est pas grande. Les cas dont nous nous occupons tout spécialement ici sont ceux où l'employé envoi son dédit au moment où il devrait venir occuper son poste, ou même après ce moment, ou enfin ne l'envoie pas du tout.

Le *Verband* n'est pas sans savoir combien il est difficile, dès les mois d'avril, de mai et surtout de juin, de trouver encore du personnel capable; si un employé en effet n'a pas pu trouver à se caser avant ce terme, on sera toujours en droit de se demander: pourquoi?

D'autre part, nous ne parvenons pas à comprendre en quoi la mise à l'index de quelques individus constituerait une humiliation de la corporation tout entière; nous estimons au contraire que, si la Société de Genève aspire sérieusement à une épuration de ses sociétaires, elle ne saurait que saluer avec empressement l'appui que les patrons lui offrent sous forme de leur liste noire.

Dans le numéro de la semaine dernière du *Verband*, "un ancien employé" soumet également la liste noire à quelques considérations, mais il commet l'erreur de s'écarter du sujet et de s'aventurer sur un domaine où nous le suivrons pas, parce qu'il est, en Suisse du moins, sans rapport avec la question en litige. Nous ne répondons à l'auteur de cet article que sur un seul point: en effet, il considère la voie juridique comme la seule admissible quand il s'agit d'obtenir réparation d'une rupture de contrat. C'est parlé en théorie, mais sans valeur aucune dans la pratique. C'est précisément l'absence de moyen juridique, provenant du fait que le coupable ne possède rien, ou n'a pas de domicile fixe, qui a motivé l'institution de la liste noire. C'est, faute de mieux, un acte de légitime défense. Elle rend de bons services, et il est peu probable qu'elle fasse de sitôt l'objet de nouvelles discussions au sein de la société; l'avis qui régnait à ce sujet lors de la dernière assemblée générale ne permet aucun doute à cet égard. Celui qui prend sa profession au sérieux n'a pas lieu de s'en inquiéter, les autres ne méritent pas mieux.

Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son.

Pour justifier ce proverbe nous laissons, en ce qui concerne la fabrication de la glace de viande, la parole à deux Chefs de cuisine:

"Monsieur le Rédacteur!

Je viens vous demander l'hospitalité de votre journal pour donner aussi quelques renseignements sur la glace de viande.

Etant cuisinier, travaillant toujours dans de bonnes maisons et y restant plusieurs saisons, j'ai fait de la glace de viande et même en assez grande quantité. J'en donne une partie à la maison, admettons le tiers, et le reste nous le partageons, mes camarades et moi. Je ne vois pas dans cette chose un vol, car la glace de viande se fait avec les os, les parures et débris de toutes sortes, dont on ne saurait que faire. Jamais je n'ai entendu dire que de bons morceaux de viande faisaient de la glace; ce ne sont uniquement que les os qui donnent la force nécessaire au jus servant à faire la glace.

Si MM. les Hôteliers renvoyaient de chez eux tous les cuisiniers qui font ou vendent de la glace de viande, les neuf-dixièmes de notre corporation seraient sans travail, et cependant nous pensons être d'honnêtes gens.

Il est heureux, je dois le remarquer, que la plupart de MM. les Hôteliers, des grandes maisons principalement, ont confiance dans leurs chefs et ne regardent pas aux quelques bénéfices qu'ils peuvent tirer de là. Puis, peut-on engager un chef, sous condition de ne faire de la glace de viande seulement que pour la maison? Il ne me semble pas, car dans ce cas, nous n'en perdons pas, ni pour notre patron ni pour nous, et il ne serait pas fait un centime d'économie de plus, puisque la glace de viande ne coûte absolument rien que notre peine pour la faire.

Donc MM. les Hôteliers ont tout intérêt à laisser en état ce qui existe partout et depuis fort longtemps.

En vous remerciant de bien vouloir insérer cette lettre, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'accepter l'assurance de ma considération très distinguée.
E. F."

STEINMANN-VOLLMER, ZÜRICH

Grosses Lager garantiert reeller ostschweizerischer Landweine

sowie nur echter Marken **Champagner-Weine.**

MONOPOL

von **A. DE LUZE & FILS, BORDEAUX**

für die Schweiz, Elsass-Lothringen, Königreich Italien und Riviera.

Die Linerusta

(Patent-Relief-Tapete)

ist die dekorativste Wandbekleidung.
ist kein Papier oder Karton und hat **bleibendes Vollrelief.**
ist absolut **waschbar.**
ist **unverwundlich** und reist und schwindet nicht.
ist der beste Schutz für die Wände von Zimmern, Treppenhäusern, Vestibüls, Badestuben etc.
ist der beste Ersatz für Holztäfer und billiger.
Muster und Kataloge sendet franco

J. Bleuler, Tapetenlager, Zürich,
35 Bahnhofstrasse 35.

356

Habana-Haus
Basel
St. Ludwig i. E.
Zollfreier Versand.

Sehr empfohlene Firma

MAX OETTINGER

Filialen:
ZÜRICH: 90 Bahnhofstrasse
BERN: 7 Christoffelgasse
ZÜRICH: Hotel Schwert Ecke.

COMESTIBLES.

E. CHRISTEN, BALE.

THO'S LOWE Assoc. San. Inst. & FILS

Ingenieurs Sanitaires
Diplômés de la Ville de Londres
Cannes-Nice-St. Moritz.

Installations faites en Suisse.

Hôtels: Maloja Palace, Kursaal (Maloja), Victoria, Kuhn, Du Lac, Hof St. Moritz, Engadinerhof, Privat Hotel, Belvédère, Steffani, Suisse, Petersburg, Albul (St. Moritz), Waldhaus (Fims), Du Parc et Dépendance (Schule), Kronenhof et Bellevue, Saruz, Enderlin, Roseg et Dépendance, Weisses Kreuz, Lanquart (Pontresina), Waldhaus (Valpèra), Kurhaus Tarasp (Tarasp), Bernina (Samaden), Bregaglia (Promontogno), Concordia (Zuoz), Hotel de la Poste, Château Fürstenu, Château Tagstein (Thuis), Rigi-First (Lucerne), Kurhaus Lenzerheide (près Chur). 343

Établissement de Bains

ayant bonne clientèle dans la Suisse française

à vendre

pr. cause de santé. — Eaux minérales réputées. — 900 ares environ de verger, champs et forêts. — Promenades ombragées. Site agréable et tranquille.

Pour tous renseignements s'adresser au notaire, L. Rochat à Lausanne. 845

Hotel zu verkaufen.

Ein grosses, nachweisbar rentables, besteingerichtetes

* Saison-Kuretablissement *

mit berühmten Mineralquellen und Umschwung ist unter den günstigsten Bedingungen zu verkaufen.

Erforderliches Kapital ca. Fr. 60,000.

Offerten sub Chiffre 1000 Kurhotel an die Expedition dieses Blattes. 773

Sekretär-Kassier,

tüchtiger, sprachkundiger, mit den besten Referenzen versehen, gegenwärtig Leiter einer feinen Sommerrestauration, sucht auf kommenden Winter passende Stellung, Jahresstellung bevorzugt. Offerten an die Expedition ds. Bl. unter Chiffre H 800 R.

Kellnerheim Friedrich-Franz-Home

CANNES (Südfrankreich).

Wiedereröffnung am 1. Oktober.

Pensionspreis für Hotelgäste pro Tag 3 Fr. (incl. Wohnung und Wein). — Garten. — Stellenvermittlung. 859

Färberei und chemische Waschanstalt

von **C. A. Geipel, Basel**

Filialen in:
GENÈVE Rue des Allemands 27
BERN Theaterlaube 6
BIEL Kanalstrasse 10

empfiehlt sein besteingerichtetes Etablissement den tit. Hotels und Pensionen speziell für chem. Reinigung und Färben von Vorhängen, Bettdecken, Möbelstoff, Sammt und Plüsch, Boden- und Tischteppichen, Läufer, Schaffelle etc.

Bei grösseren Aufträgen bedeutend reduzierte Preise. 870

Prompte und sorgfältige Ausführung.

Auf Wunsch werden die Gegenstände über den Winter bis Wiederbeginn der Saison im Etablissement gratis und mit Garantie aufbewahrt.

Automatischer Phonograph

für Cafés, Brasserien, Restaurants, Hotels etc.

Die Anziehungskraft ist unwiderstehbar!!!

Sehen Sie diesen Herrn?

Er wird sicher sein 10 Cts. Stück in den Apparat werfen, um denselben zu hören.

Von 100 Personen werden 50 das Gleiche thun.

Dies ist der Grund, weshalb diejenigen, welche sich einen automatischen Phonographen anschaffen, das beste Geschäft machen. 11114 L. 881

Der Apparat bezahlt sich in kurzer Zeit.

Gelegenheits-Apparate zu billigen Preisen bei **A. Tzaut, Place du Flon, Lausanne.**

Rolladenfabrik Horgen.

WILH. BAUMANN.

Ältestes Etablissement dieser Branche in der Schweiz. 385

Vorzüglich eingerichtet.

Holzrolläden
aller Systeme. H 401 Z

ROLL-JALOUSIEN
Eidg. Patent Nr. 5103
mit automat. Aufzugsvorrichtung.
Neuester, elegantester u. bester Fenster-Verschluss.

Zug-Jalousien
Jalousieläden

Roll-Schutzwände
Prämiert auf allen bis jetzt besichtigten Ausstellungen.
Vertreter gesucht.

Zu verkaufen.

Ein komfortabel eingerichtetes und weit bekanntes

Kurhotel mit berühmten Heilquellen.

Klimatischer Höhenkurort ersten Ranges. Vollständig möbliert. Zahlreiche Spaziergänge. Ausgedehnter Umschwung. Preis Fr. 170,000 mit Mobil. Rendite nachweisbar. 851

Anfragen unter Chiffre G 4210Y an Haasenstein & Vogler, Luzern.

GESUCH.

Ein im Hotelfach erfahrenes Ehepaar wünscht per Mitte Januar event. später seine Stellung zu ändern und sucht die

Direktion eines Hotels

im In- oder Ausland zu übernehmen. Beste Referenzen und Zeugnisse. Geil. Offerten unter Chiffre H 860 R an die Exped.

CHAMPAGNE

Pommery & Greno, Reims

CARTE BLANCHE
GOUT FRANÇAIS

EXTRA SEC
ANGLAIS

Agent général pour la Suisse, l'Italie, etc. A. A. DELVAUX, NEUILLY-SUR-SEINE.

UN HOTELIER

ayant un établissement d'été de premier ordre.

cherche **Gérance ou Direction**

pour l'hiver; de préférence dans une maison où plus tard il pourrait entrer comme associé ou la relever.

Adresser les offres à l'administration du journal sous chiffre H 826 R.

MAISON FONDÉE EN 1811

BOUVIER FRÈRES

NEUCHÂTEL (SUISSE)
S W I S S
CHAMPAGNE

DOUX TRÈS SEC
MI-SEC BRUT
SEC ROSÉ

Neuchâtel Suisse
Rideaux en tous genres
E. Neuhauser, St. Gall, Suisse
E. Echaillonons sur demande.

Prospekte, Postkarten u. Menus Wein- u. Speisekarten, Notizen etc. mit Ansicht. Schweizerische Verlags-Druckerei BASEL.

Se trouve dans tous les bons hôtels suisses.

Passier-Maschine „TRIUMPH“

Einig. Patent 11770

Zum Durchpassieren von Suppen, Saucen, Früchten etc.

Unentbehrlich für alle Hotels, Restaurants, Pensionen etc.

Man erzielt mit derselben überraschende Erfolge

Die Maschine wird mit 4 herausnehmbaren Sieben geliefert

Gebüder Schwabenland

840 Ludwigshafen a. Rh.

Spezialität: Gediegene Küchen-Einrichtungen für Hotels, Restaurants und Cafés.

Oberkellner-Direktor,

Schweizer, 36 Jahre, sehr tüchtig, energisch und in gleicher Stellung thätig, sucht Engagement. Prima Referenzen.

Offerten befördert unter Chiffre H 855 R die Expedition d. Bl.

Kronen-Schinken
Tafel-Schinken
Prager
Karlsbader-
Westfälische-
Mehl- u. Lachs-
Schinken

Frankfurter
in Dosen
Gothaer-
Malländer Salami
Charcuterie
Zungen

in bekannter Güte stets frisch zu Engros-Preisen bei

Telegramme:
Delicata Zürich

Arthur Fischer, Zürich

• Amtliche Fleischschau • 24 Oberdorfstrasse 24.

Vins fins de Neuchâtel

SAMUEL CHATENAY

Propriétaire à Neuchâtel

SEPT MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT
Expositions universelles, internationales et nationales.
Grand prix collectif Paris 1900.

Marque des hôtels de premier ordre.

Dépôt à Paris: J. Huber, 41 rue des Petits Champs.
Dépôt à Londres: J. & R. Mc Cracken, 38 Queen Street City EC.

Le succès très légitime de nos charmantes cartes postales illustrées en phototypie colorée, si appréciées et recherchées des étrangers, touristes et collectionneurs, nous engage à recommander très vivement à Messieurs les Hoteliers la

Confection de cartes postales illustrées genre aquarelle
avec vues d'hôtels d'après photographies originales

livrables sur commandes fermes en mai 1901.

(Dernier délai pour la réception des originaux à reproduire: 31 octobre 1900)

Minimum à commander par vue 2000 exemplaires. Prix net frs. 60 le mille. * Echantillon sur demande.

COMPTOIR DE PHOTOTYPIC, NEUCHÂTEL (Suisse).

Der berechtigte Erfolg, den unsere wunderhübschen, in farbigem Lichtdruck illustrierten Postkarten bei den Fremden, Touristen und Sammlern hervorgerufen, veranlasst uns, auch den Herren Hotelbesitzern eine

Anfertigung von illustrierten Postkarten in Aquarellmanier
mit Hotel-Ansichten nach Originalphotographien

auf wärmste zu empfehlen. Lieferfrist auf feste Bestellung Mai 1901.

(Letzter Eingangstermin der Reproduktionsoriginalen: 31. Oktober 1900)

Minimallaufgabe per Ansicht 2000 Exemplare. Nettopreis Fr. 60 das Tausend. * Muster zu Diensten.

NACH LONDON

geht über Strassburg-Brüssel-Ostende-Dover

Einzigste Route

welche drei Schnell-Dienste täglich führt, welche einen direkten Schnell-Dienst mit durchgehenden Wagen III. Kl. führt, deren neue Dampfer so bequem ausgestattet sind und welche unter Staatsverwaltung steht.

Von Basel in 19 Std. nach London.

Fahrpreise Basel-London:

Einfache Fahrt (15 Tage) I. Kl. Fr. 120.35. II. Kl. Fr. 89.25
Hin- u. Rückfahrt (45 Tage) I. Kl. Fr. 198.— II. Kl. Fr. 147.90

Seefahrt nur 3 Stunden.

Fahrplanbücher und Anskunft erteilt gratis die Kommerzielle Vertretung der Belgischen Staatsbahnen und Postdampfer Kirschgartenstrasse 12, Basel.

Plus de maladies contagieuses par l'emploi de

l'Ozonateur.

Désinfecteur, antiseptique, purifiant l'air, d'un parfum agréable; il absorbe toute mauvaise odeur.

Indispensable

dans les salles d'écoles, hôpitaux, chambres de malades, **Water-Closets**, etc.

En usages dans tous les bons hôtels, établissements publics et maisons bourgeoises.

Nombreuses références.

Agent général: Jean Wäffler, 22 Boul^d Helvétique, Genève.



BELLE MAISON A VENDRE.

A vendre, quai des Alpes, une des plus belles maisons de la ville de Neuchâtel, comprenant 4 appartements de 7 grandes chambres confortables avec belle cuisine, garde-manger, réduit, salle de bains, chauffage central indépendant pour chaque appartement, bel escalier, facile et bien éclairé, buanderie, séchoir, chambre de domestique, chambre à serres, galetas. Grandes vues, eau, gaz, électricité, téléphone. Grands balcons, véranda, jardin; à cinq minutes de la nouvelle Eglise catholique et cinq minutes du Temple du Bas.

Cette maison, solide et élégante, construite avec de la pierre blanche de France, possède tout le confort moderne, et

peut facilement se transformer en Hôtel-Pension.

Belle vue sur le lac et les Alpes. Etablissements d'instruction publique de premier ordre. Climat salubre et agréable. Pour tous renseignements, s'adresser à M. A.-N. Brauen, notaire, Trésor, 5, Neuchâtel. H 4234 N 816

Hotel-Direktor

mit tüchtiger Hausfrau verheiratet, sucht Stelle, eventuell auch als Sekretär. Alter 40 Jahre. Spricht und schreibt die vier Hauptsprachen und stehen die besten Referenzen zur Verfügung. Offerten unter Chiffre H 844 R an die Expedition dieses Blattes.

Tapezierer-Artikel en gros

- | | |
|--------------------|-------------------|
| Polstermaterialien | Teppichstangen |
| Rosshaar | Bodenteppiche |
| Wolle | Tischteppiche |
| Bettfedern | Jassteppiche |
| Matratzendrille | Portièren |
| Möbelstoffe | Vorhang-Cretonnes |
| Storrensatins | Passementeries |
| Storrendrille | Wachstücher |

Messingstangen samt Garnituren für Vitrages in Hotels und Restaurants.

SCHOOP & Co, ZÜRICH

Usterstrasse 7 beim Linthescherschulhaus.

Versteigerungsanzeige.

Die Erben des Rud. Wettstein bringen am 15. Oktober 1900, nachmittags 2 Uhr, das altrenommierte

Hotel Wettstein in St. Moritz-Dorf

auf freiwillige öffentliche Gant.

Die Versteigerung findet im Restaurant desselben statt. Dasselbe liegt in bester Lage, enthält 70 Fremdenbetten, grossen Speisesaal, grosse gut frequentierte Restauration, zwei schöne Verkaufsläden, geräumige Keller und grosse Stallungen. Elektrische Beleuchtung und Wasserleitung. Schön und solid möbliert. Alte gesicherte Kundschaft ist vorhanden. Antritt sofort.

Am darauf folgenden Tage, von nachmittags 2 Uhr an, werden sodann 25 Wiesenparzellen dieser Erbmasse auf öffentliche Versteigerung gebracht und dem Meistbietenden zugeschlagen.

Nähere Auskunft erteilt der Beauftragte: J. Cantieni, Agentur in St. Moritz. O.F. & 31 Ch. 865

Feinste Bordeaux und Burgunder Weine

J. Calvet & Co

Bordeaux, Beaune, Jonzac-Cognac.

Monopol für die Schweiz:

Albert Baechler jr., in Kreuzlingen.

Zu verkaufen

wegen Familienverhältnissen ein gut gelegenes rentables

Hotel und Pension

im Berneroberrand.

Offerten unter Chiffre H 869 R an die Exped. ds. Blattes.

J.A. Haab-Naef
Zürich, V.
Kellerei-Spezialitäten
Illustr. Preislisten gratis a. franko.
499 Za 1568 g

A VENDRE

pour cause de santé

HOTEL

avec Brasserie-Restaurant en pleine exploitation. Affaires assurées. Occasion exceptionnelle. Capital nécessaire Frs. 50,000. (H 10200 L)
Adresser les demandes Case postale 4087, Lausanne. 821

(He 2888 O) **Locarno.**

Sofort zu übergeben, weil Besitzer sich zurückziehen will, ein frequentiertes

Café-Brasserie in schönster Lage. Geringer Uebernahmepreis. Gell Offerten an Abele Mainetti, Muratio (Tessin).

Ia Walliser Tafelgoldtrauben
das Kistchen von 5 Kilo Fr. 3.— 868 franko Hc11258 L
Fanton & Gerth, St-Leonhard bei Sitten (Wallis).

Zu verkaufen in Lugano

an schöner Lage, nahe dem See, ein sehr schönes, gut gebautes Haus, drei Etagen, Gas- und Wasserleitung und grossen, schönem Zier- und Obstgarten.

Würde sich vorzüglich eignen für bessere

Fremdenpension

Frankierte Anfragen an die Exp. ds. Bl. unter Chiffre H 850 R.

Neuheit! Imitierte Seidenstoff-Papeten

grossartige Wanddekoration, von wirklichem Seidenstoff kann an unter scheiden. Auf Papier und in Stoff zu haben. Die Dessins können in jeder gewünschten Farbe angefertigt werden.

Alleinverkauf in Zürich: J. Salberg, Frumhinstersstrasse 11 Telefon 1920.

Für die Herren Hotelbesitzer 2305 Vorzugspreis. O.F. 8108

Vertreter an allen grösseren Plätzen der Schweiz.

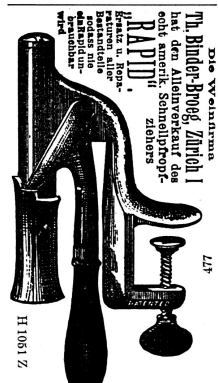
MEYERS American PUTZ-CREAM
putzt
verblüffend
Messing, Kupfer, Nickel etc. 869
Überall zu haben.
Generaldepôt: Loeffler & Co., Basel.

Hotel-Direktor.

tüchtiger Fachmann, verheiratet, sprachkundig, gegenwärtig noch als Direktor in einem der best frequentierten Hotels d. Schweiz thätig, 866

sucht bis Neujahr anderweitiges Engagement. la Referenzen. Offerten unt. Chiffre B 1123 L an Haasenstein & Vogler, Genf.

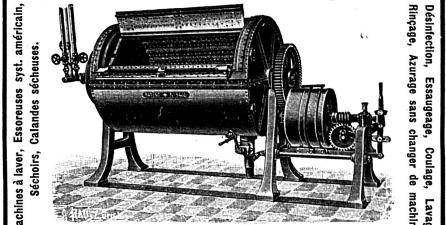
Portofreier Kaffee-Postversand nach auswärts. Bitte Preisliste zu verlangen. W.Koptmann, Kaffee-Spezialgeschäft, Basel (H 338 O) 774



Ateliers de Constructions mécaniques

ROB. SCHINDLER, LUCERNE

Spécialité d'Ascenseurs et Blanchisseries pour Hôtels.



Machines à laver, Exposeuses syst. américain, Séchoirs, Canettes sècheuses.
Machine à laver, système Robert Schindler.
Installations de Blanchisseries modèles. 1031
Lavage par mouvement de lessif spécial, grand débit, pas d'usure, superbe travail.
Breveté en Suisse, France, Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie, Belgique, Angleterre, Etats-Unis.
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats, hydrauliques et électriques.
Plus de 200 installations en Suisse.
Exposition permanente des appareils à Lucerne.
Références des 1ers hôtels. → TELEPHONE. ← Catalogue et devis gratuits.

Akt.-Ges. Griesser in St. Gallen.

Fasshahnenfabrik und Korkschneiderei.

Wir zeigen hiedurch den geehrten Herren Wirten und Hoteliers an, dass wir in folgenden Schweizerstädten Generaldepôts unserer patentierten **Fasshahnen eidg. Pat. 7337** errichtet haben:

- | | | |
|---------------|--|-----|
| Basel | HH. Schneeberger & Co. | |
| Bern | Hrn. C. R. Ziegler | 598 |
| Luzern | HH. Meyer, Sibler & Co. | |
| Thun | Hrn. Leopold-Born | |
| Zürich | HH. Ganter & Co., vormals Ganter, Sibler & Co. | |
- Unsere Hahnen sind solid gearbeitet und garantieren wir für jedes Stück. Allfällig fehlerhafte Stücke werden anstandslos umgetauscht.

F. KNUCHEL
vormals Osburg-Stroebel
Rämistrasse 17 * Zürich * zur freien Schule
Vollständige **Hotels-Einrichtungen**
Polster-Möbel
Möbel in allen Holz- und Styl-Arten
Dekorations-Artikel, Waschgarnituren, Woldecken.

Fr. Mettler, Sohn, Gasapparatenfabrik Arth.
→ Gegründet 1868. ← 786
Neueste vielfach verbesserte
Gasapparate von 10—1000 Flammen
zum Beleuchten, Löten, Sengen und anderen technischen Zwecken. Bei Anwendung von Gasglühlicht (Amerlicht) mindestens fünfmal billiger als elektrisches Licht.
Beste und billigste Gasapparate derzeit für Hotels, Fabriken und Private.
Hunderte von la Zeugnissen und Referenzen.

Luftgas! Luftgas!

Gebrüder Burger, Emmishofen (Thurgau)
Spezialgeschäft für Beleuchtungswesen
Luftgas. — Acetylen. — Elektrisches Licht.

Generalvertretung der Amberger Gasmaschinenfabrik. Prachtvolles, weisses, ruhiges Licht.

Das erzeugte Gas ist nicht explosibel, hat keine giftigen Stoffe, vollständig russ- und dunnstfrei. Der Motor kann in jedem kleinen Raume untergebracht werden, bedarf keiner Wartung, einfachste Bedienung, Vorkenntnisse in keiner Weise nötig.

Preise im Verhältnis zu anderen Lichtquellen:
16 Kerzen elektrisches Glühlicht pro Stunde 4.33 Cts.
16 " Acetylen " " 3.00 " "
16 " Petroleum " " 2.25 " "
16 " Amberger Luftgas " " 0.25 " "

mithin kostet die 60kerzige Luftgas-Glühlichtflamme pro Stunde 3 Cts. Prima Zeugnisse von Staats-tellen, Behörden, Fabriken, Hotels, Privaten wie Prospekte und Zeichnungen gerne zur Verfügung.

Ventilations-Anlagen

erstellt für sämtliche Zwecke (Z. A. 1318. G.)
J. P. Brunner, Oberuzwil (Kt. St. Gallen)
Spezialität für Trockenanlagen.

Spezialität in Bügelmaschinen

mit Gas- oder Dampfheizung, elastischer Pression und automatischem Einlassapparat für Hand- u. Motorbetrieb. Einziges System, womit gestärkte Gardinen gebügelt werden können.
Maschinenfabrik **C. Seguin**, Mülhausen i. E.
Prospekt und Preisliste gratis und franko. 2372